



# LA VILLE RECRUTE

## CONSEILLER(ÈRE) EN URBANISME | REMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ (14 MOIS)

Otterburn Park est une ville située au cœur de la Montérégie offrant un cadre de vie paisible et naturel, propice à la détente et aux activités extérieures. Otterburn Park combine l'attrait d'un environnement rural tout en étant à proximité des commodités urbaines. C'est dans ce cadre sans pareil que nous vous invitons à découvrir une opportunité de travail stimulante !

Sous la responsabilité de la Chef de division, urbanisme et développement durable, Service territoire et environnement, le conseiller en urbanisme est responsable de la planification, de l'application et du suivi des moyens visant à assurer le respect des règlements municipaux et provinciaux en matière d'urbanisme, ainsi que de toute réglementation relevant de son champ d'expertise. Il collabore étroitement avec la direction et soutient les inspecteurs du Service de l'urbanisme dans l'exercice de leurs fonctions. Rejoignez-nous et participez activement à l'évolution de la Ville d'Otterburn Park !

### RESPONSABILITÉS

- Guider, informer et diriger les citoyens, professionnels et entrepreneurs dans les démarches relatives à l'émission de tous permis ou certificats d'autorisation liés à l'environnement ou à des travaux de construction, de rénovation, d'amélioration et d'aménagement, y compris toute information relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et au Comité consultatif en urbanisme (CCU);
- Préparer des dossiers de dérogations mineures et de PIIA et rédiger les documents nécessaires au fonctionnement du comité (ordre du jour, procès-verbal, rapports à la commission administrative);
- Concevoir et élaborer des programmes, politiques, plans et différentes dispositions réglementaires reliées à l'urbanisme.

### PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un baccalauréat en urbanisme ou dans un domaine connexe (un atout);
- Avoir une bonne connaissance des Lois et des Codes régissant l'aménagement du territoire, l'environnement et l'urbanisme (Code civil, LQE, LAU, Loi sur les Cités et Villes);
- Être titulaire d'un permis de conduire valide classe 5 ;
- Posséder deux à trois années d'expérience pertinente dans le domaine municipal de préférence.

### AVANTAGES

- Horaire de travail flexible: 35 heures/semaine réparties sur 4 1/2 jours (vendredi pm libre) - Au minimum un soir par mois est à prévoir pour le comité CCU;
- Taux horaire entre 35,42 \$ à 41,68 \$;
- Banque de congés personnels ou de maladie de quatorze (12) jours ;
- Régime de retraite avec une contribution de 8 % de l'employeur.

**Cette offre d'emploi vous intéresse ?**

Faites parvenir votre c.v. à [rh@opark.ca](mailto:rh@opark.ca)



**Pour tous les détails : [opark.ca](http://opark.ca)**

**DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 2 MARS 2026**

**DATE LIMITÉ : 2 JANVIER 2026**

*Seules les personnes retenues seront contactées.*